



Commission des Finances et du Budget

Procès-verbal de la réunion du 05 décembre 2014

Ordre du jour :

Suivi du dossier des décisions anticipées en matière fiscale (rulings)

*

Présents : M. Guy Arendt, M. Eugène Berger, M. Alex Bodry, Mme Joëlle Elvinger, M. Franz Fayot, M. Gast Gibéryen, M. Claude Haagen, Mme Viviane Loschetter, M. Laurent Mosar, M. Gilles Roth, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler, M. Michel Wolter
M. Justin Turpel, M. Serge Wilmes, observateurs

M. Pierre Gramegna, Ministre des Finances
M. Bob Kieffer, Mme Pascale Toussing, du Ministère des Finances

Mme Carole Closener, de l'Administration parlementaire

Excusé : M. Henri Kox

*

Présidence : M. Eugène Berger, Président de la Commission

*

Suivi du dossier des décisions anticipées en matière fiscale (rulings)

M. le Président propose de parcourir le questionnaire envoyé par M. Justin Turpel concernant la pratique du « tax ruling » au Luxembourg (pour le détail duquel, il est renvoyé au document diffusé par courrier électronique les 2 et 4 décembre 2014).

L'exercice, selon M. le Président, devrait aboutir à renvoyer les différentes questions aux acteurs concernés en vue d'obtenir, dans la mesure du possible, des réponses, sachant qu'il sera difficile, voire impossible de répondre à certaines questions, notamment en raison du secret fiscal.

Suite à une discussion sur l'opportunité de cette façon de procéder, les membres de la Commission décident de transférer ledit questionnaire, tel quel, au Ministre des Finances. Tous les autres groupes parlementaires ont la possibilité, jusqu'à la fin du mois de décembre, de poser des questions par écrit. Ces questions seront également continuées au Ministre des Finances.

Au cours du mois de janvier, le Ministre des Finances, sera invité à assister à une réunion de la Commission, au cours de laquelle il pourra, le cas échéant en présence des représentants des différentes administrations éventuellement concernées, fournir des réponses ou des commentaires aux différentes questions posées, sous forme écrite ou orale. Les membres de la Commission souhaitent par ailleurs entendre les responsables de l'Administration des Contributions directes et le préposé du Bureau Sociétés 6.

*

La suite de la réunion se déroule en présence de M. le Ministre des Finances.

Conformément à l'article 22(9) du Règlement de la Chambre des Députés, la Commission décide de garder le secret des délibérations.

Les membres de la Commission sont priés de s'abstenir de communiquer les informations ou les documents qui leur sont confiés et d'observer, d'une manière générale, la discrétion qui s'impose en cas de réunion se tenant à huis clos.

Luxembourg, le 12 décembre 2014

Le Secrétaire-administrateur
Carole Closener

Le Président,
Eugène Berger